

Commune du Plessis-Sainte-Opportune

Procès-verbal Séance du Conseil Municipal du Jeudi 21 septembre 2023

L'an deux-mil vingt-trois, le vingt-et un septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 14/09/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Mme Lucette LECLERCQ, Maire.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 18h31.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lucette LECLERCQ, Henri JUNIAU, Sébastien MORLET, Stéphane RUFFIEUX, Véronique IPPOLITO, Teddy MAILLY, Patrick ANNEST, Nathalie BERNARD

Excusés : Pierre-François SALZE, Annick GUILLOTIN, Manon LECOQ

Pouvoir de Annick GUILLOTIN à Lucette LECLERCQ

Pouvoir de Manon LECOQ à Henri JUNIAU

Secrétaire de séance : Sébastien MORLET

Délibération N° 2023-17

Approbation du dernier procès-verbal

Mme le maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 29 06 2023 transmis par mail. M ANNEST conteste avoir précisé que le nombre de conseillers municipaux était insuffisant pour débattre de l'ordre du jour. (Délibération n° 2023-16)

M JUNIAU affirme qu'il l'a précisé.

M Annest ne prend pas part au vote.

Mme le maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du 29 06 2023. Le procès-verbal est approuvé.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Présents: 08 / Votants: 09 / Contre: 0 / Abstention: 1 / Pour: 08

Délibération N° 2023-18

Travaux Eglise St André : Approbation des travaux et acceptation des devis

ELECTRICITE

M JUNIAU rappelle que, suite à la réunion avec l'entreprise d'électricité et la DRAC, les travaux consistent à mettre aux normes l'électricité à l'identique.

M ANNEST dit que l'électricité de l'école est prioritaire.

M JUNIAU dit que l'église est aussi une priorité et que les travaux ont été prévus sur le budget 2023.

Mme Ippolito dit qu'un budget sera prévu en 2024 pour la mise aux normes de l'électricité de l'école.

Mme BERNARD demande à voir des devis pour la prochaine réunion de conseil municipal.

Les conseillers municipaux approuvent les travaux.

Mme le maire propose 2 devis de l'entreprise JC salles pour la mise aux normes de l'électricité de l'église St André.

Devis 1 : 11130.83 €ht comprenant éclairage LED extérieur et au-dessus de la porte

Devis 2 : 8072.83 €ht sans éclairage extérieur LED et au-dessus de la porte

Le devis de l'entreprise JC SALLES pour un montant de 8072.83 €ht est approuvé.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Présents: 08 / Votants:10 / Contre: 1 / Abstention: 0 / Pour: 09

ENTRETIEN DE LA VOUTE

Mme le maire informe le conseil municipal qu'une location de nacelle n'est pas envisageable pour les travaux d'entretien de la voute, et représente le devis non réévalué de l'entreprise DESMONTS datant de janvier 2021 pour un montant de 16180 €ht.

M JUNIAU appelle M DESMONTS qui lui indique qu'une réévaluation sera faite sans pour autant doubler le budget.

Mme le maire précise qu'une subvention de la DRAC sera accordée pour les travaux sur la voute et qu'une subvention du Département est en cours pour l'ensemble des travaux.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent les travaux et acceptent le devis de l'entreprise DESMONTS pour un montant de 16180€ht (en attente d'une réévaluation).

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 08 / Votants:10 / Contre: 0 / Abstention: 1 / Pour: 09

Délibération N° 2023-19

Ecole : Approbation des travaux et acceptation des devis

Mme le maire présente 2 devis pour refaire l'isolation au-dessus de la partie commune appelée le Préau.

Devis de l'entreprise DORCHIES pour un montant de 4957.50€ht.

Devis de l'entreprise Loïc ENOULT pour un montant de 2953.32€ht.

Les membres du conseil municipal approuvent les travaux et acceptent le devis de l'entreprise ENOULT Loïc pour un montant de 2953.32€ht.

Mme le maire présente un devis pour le remplacement de la serrure de la baie coulissante.

Devis de l'entreprise LEROY : 1251.57€ht

Les membres du conseil municipal approuvent les travaux et demandent un 2^e devis.

Mme le maire est toujours en attente des devis pour le remplacement de la chaudière à fuel.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 08 / Votants:10 / Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 10

Délibération N° 2023-20

Aménagement de sécurité, acceptation de devis

M JUNIAU précise qu'il avait demandé ce point à l'ordre du jour sans avoir réalisé que ce sujet avait été voté lors de la réunion du 25 mai 2023.

Il n'y a plus lieu de délibérer.

Délibération N° 2023-21

Mare du Chesnay : Travaux de réhabilitation par l'Intercom de Bernay ou aménagement réserve incendie

Mme le maire rappelle le projet de créer une réserve incendie dans la mare du Chesnay.

Entre temps, la mare a été retenue par l'Intercom de Bernay pour être réhabilitée afin de maintenir la biodiversité.

L'intercom de Bernay refuse qu'une bâche soit installée dans la mare.

La proposition de M Enoult pour donner un emplacement afin de déposer une citerne souple ne permet pas de couvrir l'ensemble du hameau.

Il convient donc de décider du devenir de la mare du Chesnay en réserve naturelle ou réserve incendie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de créer une réserve incendie et sollicitent des subventions.

Le devis de l'entreprise BOUVIER doit être complété par un devis de clôture et de raccords incendie.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 08 / Votants:10 / Contre: 0 / Abstention: 0 / Pour: 10

Teddy MAILLY quitte la réunion à 20h00.

Délibération N° 2023-22

Autorisation signature d'une convention avec le Parquet

Mme le maire informe le conseil municipal du projet de convention entre le maire et le parquet du tribunal judiciaire d'Evreux ayant pour objet de développer et de renforcer la justice de proximité. La convention permettra d'apporter une réponse adaptée aux actes de petite délinquance et d'incivilité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Mme le maire à signer la convention pour améliorer le partenariat entre le parquet d'Evreux et les élus locaux.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: 07 (Départ de M Maily) / Votants:09 / Contre: 0 / Abstention:0 / Pour : 09

Délibération N° 2023-23

Désignation d'un référent déontologue

Mme le maire propose de désigner un référent déontologue.

M ANNEST dit que ce n'est pas possible étant donné qu'il fallait au préalable délibérer pour fixer le tarif, la durée et les modalités d'exercice du référent avant de le nommer, et que l'intitulé de la délibération ne le précise pas.

Délibération reportée.

Questions et informations diverses

Mme le maire demande quelles sont les disponibilités de chacun pour réunir la commission fête et cérémonie.

Repas partage

Le repas partage du mois de juin a été apprécié. La caisse des écoles a perçu la somme de 140€ (vente de boissons)

M Annest demande pourquoi les conseillers municipaux n'ont pas été invités à la kermesse, M Morlet répond qu'une invitation est envoyée en mairie.

M Annest demande quels sont les critères de prêt des tables et chaises Mme le maire répond qu'aucun critère n'existe, elles sont prêtées à tout le monde.

Mme Bernard dit que l'entretien de l'arrêt de bus des Auges est fait par un habitant du hameau, et demande que cette tâche soit réalisée par l'employé communal. Mme le maire répond positivement.

Mme Bernard demande le curage de la mare des Auges, Madame le maire répond que s'il est fait par la l'Intercom de Bernay, ce ne serait pas avant septembre 2024.

Mme Bernard dit que l'employé communal ne respecte pas le matériel et que la mare des Auges n'est toujours pas correctement entretenue.

M Annest demande à voir le contrat de l'employé communal.

M Juniau dit qu'il faut revoir ses horaires de présence.

Mme Bernard demande qu'une table de pique-nique soit réinstallée à la mare de la Noé.

Mme le maire informe le conseil municipal que l'entreprise HUSSON s'est désengagée par écrit pour les travaux de maçonnerie sur l'église Ste Opportune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h35.

Nom	Qualité	Emargement
Lucette LECLERCQ	Maire	
Sébastien MORLET	Le secrétaire	